

Objet : Rapport d'évaluation de l'événement du 7 juillet 2007

Yannick Brassard, gouverneur des Mercenaires de Saguenay
Hughes Gagnon, gouverneur des Rebelles de Québec

Considérant les événements qui se sont produits lors du match opposant les Rebelles aux Mercenaires, le numéro quatre (4) des Rebelles, Martin Savard; les membres du comité d'éthique de la Ligue de football majeur du Québec (LFMQ) ont pris une décision concernant le cas présent.

Considérant les rapports des deux équipes ainsi que celui des arbitres officiant le match en question :

À cinq minutes de la fin du quatrième quart, un coup a été porté par Martin Savard des Rebelles au casque d'un joueur des Mercenaires (no55 Maxime Gagné) à la fin d'un jeu ce qui a amené l'expulsion de Martin Savard pour rudesse excessive. Puisque M. Savard en était à sa deuxième expulsion du genre dans le match, il fut disqualifié du reste de la rencontre.

Le règlement de jeu de Football Canada (art. 7.2.2) adopté par la LFMQ stipule qu'à la suite d'une disqualification d'un joueur suite à deux rudesses excessives il y a disqualification du match en cours ainsi qu'une suspension d'un match.

On se doit de respecter les décisions rendues sur le terrain et ne pas douter de l'impartialité de l'équipe d'officiels en place lors du match.

Martin Savard des Rebelles de Québec devra purger sa suspension lors du match de son équipe contre les Mustangs du Bas du fleuve le 21 juillet 2007.

Il est à noter que la décision a été prise en connaissance du fait qu'il n'y a pas eu de suite regrettable au geste posé

Jean-François Guay,
Vice président exécutif et représentant au comité d'éthique de la LFMQ

Cc/
Patrick Michaud, président LFMQ
Pierre-Olivier Doucet, représentant des arbitres